



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM JOUE LES TOURS 21 AVENUE VICTOR HUGO 37300 JOUE LES TOURS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

Albéric de Benoist de Gentissart, gérant de la société SARL A2B2G, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 6 RUE DAVY 75017 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	De Benoist de Gentissart Albéric - 6 rue Davy 75017 Paris
Nombre de parts	100
Montant versé	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Richard Ancelin
Directeur Agence

Crédit Mutuel
21 avenue Victor Hugo
37300 JOUE-LES-TOURS
Tél. : 02 47 32 29 09 (appel local non surtaxé)
Fax : 02 47 53 00 85
E-mail : 37324@creditmutuel.fr

JST06

